

# Vie relationnelle, intime, affective et sexuelle des personnes polyhandicapées

Aujourd'hui, bien que les représentations sur la vie relationnelle, intime, affective et sexuelle des personnes polyhandicapées évoluent, de nombreuses questions cliniques, juridiques et éthiques demeurent. Ce stage propose d'explorer ces questions au regard de la réglementation et des besoins des personnes accompagnées et de leur famille.

## Objectifs

- Identifier et accompagner les manifestations d'ordre affectif, sexuel ou relationnel des personnes polyhandicapées.
- Appréhender le cadre légal lié à la thématique abordée.
- Ajuster les pratiques professionnelles et institutionnelles au regard des exigences réglementaires et recommandations de bonnes pratiques.

## Contenu

### Introduction : Une question essentielle à explorer au regard de la réglementation.

### Mieux connaître les besoins des personnes accompagnées

- Connaitre les spécificités du développement affectif et sexuel chez la personne polyhandicapée.
- Permettre l'expression et la prise de recul sur les représentations individuelles et collectives associées à la sexualité des personnes en situation de handicap, la réflexion en équipe.
- Repérer et comprendre les mécanismes et manifestations affectives et sexuelles chez les personnes polyhandicapées, leurs besoins.

### Mieux connaître le cadre légal de référence

- La question de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes accompagnées : un déterminant de santé qui ne saurait être ignoré et qui a évolué au fur et à mesure de la législation.
- La question de la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes accompagnées : un élément important au regard du droit pénal.

### Mieux accompagner pour faciliter l'épanouissement des personnes accompagnées dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle

- Les préalables incontournables :
- L'inscription de l'engagement institutionnel dans le projet d'établissement ou de service, le soutien apporté aux professionnels.
- L'éducation à la vie affective et sexuelle par une approche positive.
- La reconnaissance de l'expertise des personnes, des familles.

- La co-éducation avec les parents par les professionnels.
- L'accompagnement à mettre en place auprès des personnes et des familles :
  - Les programmes de développement de l'expression des émotions et des compétences psychosociales.
  - L'écoute attentive et respectueuse des besoins, des souhaits, leur prise en compte.
  - Le respect de l'intimité.
- Les éléments essentiels :
  - La place de l'expression de volonté du mineur et du majeur protégé.
  - Le partage d'informations en équipe, avec la famille, avec des partenaires extérieurs.
  - La co-élaboration du projet d'accueil et d'accompagnement personnalisé.
- Les ressources :
  - Humaines.
  - Matérielles.

## Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Echanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

## INTRA-ÉTABLISSEMENT

Durée : 2 jours (14 heures).

Coût : Nous consulter.

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

## Infos Pratiques

### 14 PARTICIPANTS MAXIMUM

#### PUBLIC

Ce stage s'adresse à tous les professionnels intervenant auprès de personnes polyhandicapées. Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

PRÉREQUIS Aucun prérequis n'est nécessaire.

#### INTERVENANTS EN CO-ANIMATION OU ANIMATION SIMPLE

- Véronique LOGEAS, juriste spécialisée en droit de la santé et de l'action sociale, formatrice consultante.
- Stéphane BROUARD, éducateur spécialisé, formateur consultant.
- Hélène DENAES, éducatrice spécialisée.
- Julien PITOU, formateur indépendant.

## ÉVALUATION

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenant évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p128-129).